

ENTRETIEN DE M. FRANÇOIS MITTERRAND, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, ET DE M. HELMUT SCHMIDT, CHANCELIER DE LA RFA, AVEC LES JOURNALISTES, AU "CLUB DES RÉGATES DE L'ALLEMAGNE DU NORD", À HAMBOURG, SAMEDI 15 MAI 1982.

15 MAY 1982 - SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI

J'ai déjà eu l'occasion de vous dire hier que la raison initiale de ma visite à Hambourg tenait à l'invitation qui m'avait été faite par madame et par le chancelier Schmidt à venir dans leur ville, et chez eux. Cette invitation, aussitôt acceptée, qui se situait dans-le-cadre de relations personnelles, utiles et nécessaires, dans-le-cadre des relations de nos deux pays répondait aussi à une rencontre du même type qui avait eu lieu en France. Les circonstances, la période où nous nous trouvons pour l'instant, au lendemain et à la veille de décisions importantes sur-le-plan de la communauté, comme sur-le-plan des relations du monde industriel occidental plus le Japon, tout cela a naturellement coloré cette rencontre, la politique et la responsabilité revenant avec vigueur s'interposer entre les relations de caractère personnel que nous souhaitons chaque jour renforcer, mais aussi, sous couleur de détente ou de repos, ou de conversations qui peuvent fort bien porter sur tout autre sujet que celui des problèmes internationaux.

- Mais voilà, cette politique-là nous rattrape toujours au tournant, si bien que la rencontre de Hambourg a été, plus encore que prévu, remplie par des discussions sur tous les sujets que vous imaginez et d'ailleurs sur lesquels, j'imagine, vous aurez à poser des questions. J'exprimerai, moi aussi, ou à mon tour, les sentiments agréables que j'éprouve au moment où à Hambourg et sous ce beau soleil je porte mon regard sur ce qui m'entoure et la qualité, la chaleur de l'accueil que vous avez pu constater, la délicatesse avec lesquelles nos hôtes allemands ont accumulé depuis hier les attentions. Tout cela prête à cette visite un caractère particulier qui s'inscrit cependant dans le déroulement normal des relations franco - allemandes.

- Pour le reste, eh bien, c'est l'actualité qui commande. Il vous appartient de la cerner et de me demander, de nous demander, les précisions qui vous manqueraient. Je suis heureux de saluer la presse, soit que, française, elle se soit déplacée jusqu'à Hambourg ce qui n'est pas un terrible voyage, enfin, chacun a ses obligations, donc je suis sensible à votre présence, soit allemande lorsque je me réjouis de toute occasion qui m'est donnée d'expliquer les positions françaises devant les journalistes de ce grand pays.\

Question.- Monsieur le Président, vous avez dit hier que l'Europe ne doit pas être l'Europe des non. De quelle manière la France et l'Allemagne `RFA` comptent-elles dire non à la Grande-Bretagne dans son problème de la contribution britannique et de quelle manière pouvez-vous, France et Allemagne, dire oui à la poursuite des sanctions contre l'Argentine dans le conflit des Malouines ?

- Le Président.- Notre position, donc sur ce que vous appelez la contribution britannique, bien qu'il s'agisse en l'occurrence plutôt d'une contribution de l'Europe ? Cette question a été très souvent traitée devant vous, et j'ai un peu de scrupules à répéter ce que vous savez. Je vais donc être très bref dans mes explications. Parlons d'abord de la France : la position du gouvernement de la République est que le Traité de Rome doit être respecté. Parmi les dispositions de ce traité, l'une d'entre elles implique si l'un des pays-membres de la Communauté achète à l'extérieur de la Communauté `CEE` un certain nombre de marchandises, il les introduit de ce fait à l'intérieur de la Communauté, mais il doit payer la différence. C'est une règle, puisque la Communauté comprend, comme vous le savez, un système tarifaire préférentiel et que la Communauté s'est dotée de règles particulières dans la zone générale de libre-échange. On ne peut donc pas considérer que la Communauté doit rembourser ce qui est versé au titre d'une obligation souscrite librement par chacun des pays-membres de cette Communauté et qui est un facteur de dispositions, qui est un facteur d'équilibre, sans quoi la Communauté n'aurait pas d'existence. Voilà le premier point : il n'y a donc, selon moi, aucune obligation de la Communauté d'avoir à rembourser les restitutions, d'avoir à rembourser les sommes versées par chacun des pays en-raison de son commerce avec les pays extérieurs à la Communauté. J'espère que c'est clair.\

`Réponse`

- Donc, lorsqu'il est demandé de compenser des sommes dues, la France dit non. S'il s'agit de venir en aide à un pays en difficulté, ce qui peut arriver à chacun d'entre nous, alors la France ne refuse pas de contribuer à cette aide et je comprends très bien, sous cet angle de vue, que la Grande-Bretagne demande que l'Europe contribue à l'aider à traverser une période difficile. Je le répète, aujourd'hui c'est la Grande-Bretagne, cela pourrait être demain notre pays, cela a été le cas d'autres pays, cela n'a rien de choquant. Et à une demande de principe de ce type, la France dit oui. Oui, nous acceptons de contribuer à une aide budgétaire à la Grande-Bretagne. A-partir de là, il s'agit de débattre du montant de cette aide. Je crois que la dernière proposition était de l'ordre de 800 millions d'écus pour l'exercice en-cours. C'est le résultat de conversations multiples. Je crois que ce chiffre est déjà fort important et lorsqu'il est demandé de l'accroître, alors la France qui a dit oui pour 800 millions d'écus a tendance à dire non à une augmentation de cette note. Quand je dis "a tendance" c'est parce que nous ne voulons pas agir seuls mais pour ce qui est de notre détermination à nous, c'est non. Voilà la réponse que je puis vous faire sur le premier point.\

Sur le deuxième point de votre question qui n'a pas de relations avec le premier, de même que nous avons refusé un lien artificiel entre la discussion du mandat au-sein de l'Europe et la fixation des prix agricoles, à plus forte raison, nous n'établissons pas de liens entre les débats internes à la Communauté, débats légitimes et constants et une situation internationale donnée. La position de la France est une position fidèle aux principes édictés par la société internationale & elle ne s'arroge pas du privilège de décider où se trouve la souveraineté aux îles dénommées Falkland ou Malouines selon le clan dans lequel on se trouve. De même je me souviens que la première fois que j'ai été saisi de ce problème, c'était la nuit, aussitôt informé de ce qui se déroulait là-bas, c'est-à-dire de l'intervention argentine, j'ai moi-même dit tout de suite que ce problème me prenait de court. Je me suis dit où en est exactement la position de la France par-rapport à ces îles.

- La France n'a jamais reconnu la souveraineté britannique. Et même on pourrait dire qu'après tout, à-partir de 1763, je n'ai jamais demandé que ce soit la France qui débarque aux Malouines. J'arrête là mon récit. Personne ne me l'a demandé en fait, mais c'est pour dire qu'un certain clair-obscur a présidé au droit international en la matière et nous n'avons pas l'intention de décider à la place de quiconque de cette affaire. Mais le droit, c'est qu'on ne règle pas ce genre de litige par la force. Et donc, nous avons reproché à l'Argentine d'avoir voulu se faire justice elle-même sur-un-plan demeurant contestable.\

`Réponse`

- A-partir de là, l'ensemble de la Communauté a marqué sa solidarité avec la Grande-Bretagne, vous savez de quelle façon. Depuis lors, nous n'avons pas cessé de tourner nos regards du côté des Nations unies en demandant arbitrage, fixation du droit, avenir. Cela a été fait d'une certaine manière, mais comme vous le savez sans que suite ait été donnée. Nous maintenons cette position. Nous pensons que l'Argentine a eu tort de se faire justice elle-même, je viens de vous le dire, et nous pensons que le plutôt il y aura cessation des hostilités, mieux cela vaudra étant entendu que nous ne sommes pas en mesure d'imposer aux deux partenaires une solution qu'ils refuseraient. Mais nous sommes patients et tenaces, et la Communauté à `CEE` n'a pas de raison de manquer de solidarité. La paix est un bien universel, les efforts de la France et de la Communauté s'exerceront toujours dans ce sens.

- Seule la Communauté peut modifier son point de vue. Dans cette affaire, en dépit de son aggravation, il n'y a pas d'autres règles que la fixation du droit qui vient d'être rappelé par le chancelier Schmidt. Bien entendu, ce droit butant sur une réalité qui le contrarie, nos pays ne peuvent que suivre avec la plus grande attention le déroulement du conflit. Mais dans l'état présent des choses la solidarité à l'égard de la Grande-Bretagne justifie qu'il n'y a pas de novations dans la position de la Communauté.

- Le terme "sanctions" qui vient naturellement sur vos lèvres n'est pas le mot propre qui s'applique à la circonstance, simplement les membres de la Communauté alliés à la Grande-Bretagne ne veulent pas alimenter le conflit et apporter une contribution, le cas échéant, à l'armée du belligérant qui s'est placé, notamment, dans une situation contestable de droit. Mais cela ne procède pas d'une volonté de sanctionner, de se faire juge à la place des autres et donc de punir. Simplement nous avons une attitude négative qui consiste à ne pas nourrir le conflit. Il faut que ce soit bien clair.\

`Réponse`

- Le point zéro sera celui que détermineront les négociateurs ou bien ce n'est pas la peine de négocier. On ne peut pas se contenter de demander à l'un des partenaires de renoncer tout simplement à l'un des

On ne peut pas se contenter de demander à l'un des partenaires de renoncer tout simplement à l'un des aspects de son armement.

- Par exemple, le point zéro, est-ce que c'est le point où nous sommes aujourd'hui avec non-déploiement des Pershing II ? A mon avis, cela ne serait pas sérieux. Est-ce que ce serait le retrait pur et simple, la disparition, la volatilisation des SS 20 sans autres contre-parties ? Je ne pense pas que cela soit raisonnable. Est-ce que ce serait, baissions chaque fois d'un cran dans l'échelle, le renoncement au système avancé américain `Etats-Unis - OTAN` en Europe ? Cela ne serait pas raisonnable vu que l'on se trouverait simplement alors devant une formidable supériorité conventionnelle de l'Union soviétique `URSS` et du Pacte de Varsovie. Et le point zéro, serait-il la liquidation des forces conventionnelles soviétiques ? Cela ne serait pas concevable. Cela veut dire tout simplement que le point zéro se trouve à un endroit intermédiaire qui pourrait être le non-déploiement des Pershing II, la réduction sinon la disparition des SS 20 et l'examen sérieux de la portée des armes, de leur capacité de destruction, de leur mobilité ainsi que les conditions de leur contrôle. C'est l'objet de la négociation. On ne peut pas enfermer cette négociation dès le point de départ dans une définition unilatérale du fameux point zéro.\

`Réponse`

- Je sais bien que tantôt les uns, tantôt les autres, et quelquefois tous ensemble souhaitent pouvoir intégrer la force de dissuasion française dans cette négociation. Les uns parce qu'après tout, cela les débarrasserait de l'existence d'une force autonome sur le continent européen £ les autres parce que cela conduirait la France à rentrer dans le giron du NATO `OTAN`. Les uns et les autres parce qu'après tout ils préféreraient peut-être assurer un condominium pouvant contrôler, par un élargissement de Yalta à la planète, l'ensemble des mouvements qui s'y produisent. Je répondrai simplement : il n'en est pas question. On pourra nous le demander, une fois, deux fois, dix fois, cent fois, il n'en est pas question. Et pourquoi ? parce que dans la course aux armements on dit que tel pays pourrait détruire huit fois l'autre, tandis que l'autre ne pourrait détruire que trois fois l'un. Voyez la surabondance de destructions successives ! La France, elle, doit préserver la dissuasion £ c'est-à-dire la crédibilité et les moyens de la France ne lui permettent pas de disposer d'une surabondance. Nous ne pourrions pas et nous ne souhaitons pas pouvoir détruire plusieurs fois un adversaire éventuel £ du moins ses centres vitaux. Il nous suffit d'une pour le cas où notre territoire serait directement menacé. Donc tout est négociable dans-le-cadre de la sécurité collective qui doit comprendre par nécessité la sécurité de chacun. Ce qui n'est pas négociable, c'est l'indépendance et la sécurité de la France.\